

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF - ECHELLES

GRILLE TARIFAIRE



SOMMAIRE

- 1. Obtention de la certification (par site de production)**
- 2. Surveillance des produits certifiés (par site de production)**
- 3. Extension d'admission**
- 4. Demande de maintien**
- 5. Vérifications supplémentaires**
- 6. Essais**
- 7. Facturation des frais de séjour et déplacement**

Janvier 2025

1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (PAR SITE DE PRODUCTION) (en € H.T.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier (pour un type de produit)	4271
Pour chaque type de produit ou gamme supplémentaire	428
Audit : préparation de l'audit, audit (2 jours sur site) et rédaction du rapport	4096
Temps de déplacement <ul style="list-style-type: none"> - supplément pour les audits des sites situés en Europe - supplément pour les audits des sites hors Europe (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 7)	408 Sur devis
Essais	Sur devis

2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (PAR SITE DE PRODUCTION) (en € H.T.)

PRESTATIONS	TARIF
Droit d'usage de la marque	632
Suivi qualité du dossier	4000
Audit : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et déplacement (temps) <ul style="list-style-type: none"> - Effectif supérieur à 85 personnes : 1.5 jour sur site - Effectif inférieur à 85 personnes : 1 jour sur site 	3050 2108
Temps de déplacement <ul style="list-style-type: none"> - supplément pour les audits des sites situés en Europe - supplément pour les audits des sites hors Europe (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6.1.7.)	408 Sur devis
Prélèvement dans le commerce (hors achat)	493
Essais	Sur devis

3. EXTENSION D'ADMISSION (en € H.T.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier (pour chaque type de produit)	850
Instruction technique du dossier (pour chaque gamme supplémentaire du même type de produit)	217
Audit	Sur devis
Essais	Sur devis

4. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES (en € H.T.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier	1239
Audit	Sur devis
Essais	Sur devis

5. DEMANDE DE MAINTIEN (EN € H.T.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier (par référence de distributeur)	
- demande conjointe à une demande d'admission	587
- demande postérieure à l'admission	870
Essais	Sur devis

6. AUTRES PRESTATIONS (EN € H.T.)

PRESTATIONS	TARIF
Modification d'un certificat pour raison administrative	587
Traitement d'un recours contre décision	2783

7. FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Déplacement en France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours
Forfait France métropolitaine	602 €	822 €	1041 €	1261 €	1480 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacement en Europe

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours
Forfait Europe	688 €	999 €	1256 €	1524 €	1792 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacement Dom Tom et hors Europe

Les frais de séjour et de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.

Des frais administratifs de traitement de ces frais réels d'un montant de 250 € sont également appliqués.